

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2019

Membres présents : Claude PILLOUD, Jean-Michel SALLAN, Ludovic CRETIN, Pierre MICHEL, Thierry BOZZONETTI, Andréanne CHENAVAS, Mélanie JEUNET, Ludovic SEIBERT, Stéphane EPAILLY.

Absents excusés : Georges PROST, Michèle BRAND, Marie Paule COLBACK LEITAO, Sabine GRILLET, Christine SAILLARD.

Secrétaire de séance : PILLOUD Claude

1/Approbation dernier compte rendu :

Le compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2019 est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions. (SALLAN/MICHEL)

2/ Compte rendu des commissions EPCI et syndicat :

Le Maire informe les conseillers de l'avancée de l'étude portant sur le projet de fusion. Une réunion avec tous les conseillers est prévue début avril

3/ Convention avec FREE/MOBILE pour l'implantation d'un pylône de communications.

Suite à l'accord de principe donné en décembre sur l'implantation et diverses rencontres avec FREE et l'ONF (partie prenante à cette convention puisque la parcelle est en forêt communale soumise au régime forestier), le Conseil valide la convention de 12 ans fixant un loyer annuel de 3 200 € et autorise le Maire à la signer.

4/ Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les besoins de trésorerie de la commune, il est opportun de contracter une ligne de trésorerie. Le Crédit Mutuel, n'ayant pas donné une suite favorable à notre demande de renouvellement, le Conseil Municipal accepte l'offre du Crédit Agricole pour 50 000 € sur 12 mois au taux Euribor 3mois + 1.80%.

5/ Débat d'orientation budgétaire

Le Maire expose la situation financière de la commune qui conditionne les choix budgétaires.

Il rappelle que ces deux dernières années, la commune a autofinancé plus de 600 000 € d'investissement (lotissement, réfection eau et enfouissement électricité au Bas de ville, ascenseur, terrain multisport...) sans faire d'emprunt à long terme et que dans le même temps les ventes de bois se sont effondrées (notamment en 2018) et que les parcelles de lotissement ne se sont pas vendues. Les recettes ont également diminué du fait de la baisse constante des dotations de l'Etat.

Il résulte que la commune doit cette année compresser les dépenses et augmenter les recettes. Par conséquent, le Conseil Municipal a réfléchi à plusieurs solutions et décide :

- d'ajourner le programme forestier à l'année prochaine, sachant que cela ne met pas en cause la pérennité de la forêt.
- de revoir les taux de fiscalité à la hausse, taux qui n'ont pas été augmenté depuis 2012 et qui sont très faibles par rapport aux communes environnantes. (les taux seront votés au prochain Conseil Municipal).
- d'accroître la publicité en contactant d'autres agences pour que les parcelles du lotissement se vendent et de revoir les tarifs des parcelles du lotissement comme suit :

<u>Lot n°1 :</u>	705 m2 x 55 =	38 775 TTC
<u>Lot n°2 :</u>	754 m2 x 55 =	41 470 TTC
<u>Lot n°3 :</u>	705 m2 x 55 =	38 775 TTC
<u>Lot n°4 :</u>	685 m2 x 40 =	27 400 TTC
<u>Lot n°5 :</u>	685 m2 x 40 =	27 400 TTC
<u>Lot n°6 :</u>	822 m2 x 55 =	45 210 TTC
<u>Lot n°7 :</u>	828 m2 x 55 =	45 540 TTC
<u>Lot n°8 :</u>	VENDU	
<u>Lot n°9 :</u>	780 m2 x 55 =	42 900 TTC
<u>Lot n°10 :</u>	890 m2 x 55 =	48 950 TTC
<u>Lot n°11 :</u>	692 m2 x 55 =	38 060 TTC

Concernant la commercialisation des parcelles de ce lotissement, le Conseil Municipal décide de donner un mandat de commercialisation à l'agence L'Immobilière Franco-Suisse de Saint Laurent En Gdx pour le coût forfaitaire suivant (3500 € par lot si l'agence s'occupe de tout, 1750 € si la commune lui donne le contact et que l'agence gère le reste)

Le budget 2019 prévoira uniquement les dépenses obligatoires.

Le Maire souligne toutefois que la commune n'est pas endettée puisqu'à l'horizon 2020, il ne restera que le prêt de la Grande Rue qui se termine en 2027.

La séance est levée vers 23 heures.